



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protection de l'enfance

Question au Gouvernement n° 2609

Texte de la question

PROTECTION DE L'ENFANCE

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Mörch.

Mme Sandrine Mörch. Ma question, à laquelle j'associe tous mes confrères, sur ces bancs, qui bataillent pour faire des droits de l'enfant une vraie politique engagée, efficace, retentissante, s'adresse à M. le secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance. On a parfois l'impression d'en rester au stade du fait divers, qui touche au sensible, à l'émotion, à l'insoutenable même, comme si l'enfance n'était pas une question de société fondamentale. Nous ne pouvons pas nous contenter d'indignation verbale ni rester sourds aux récits cauchemardesques d'enfants et d'adolescents, c'est-à-dire de notre société dans dix ans.

Mercredi dernier, un adolescent est retrouvé mort, à Roissy, dans le train d'atterrissage d'un avion venant d'Abidjan. Combien d'autres passés sous silence ? En septembre 2015, les Européens éprouvent une honte internationale devant le corps sans vie d'Alan, ce petit Syrien de 3 ans échoué sur une plage ; depuis quatre ans, 1 300 Alan sont morts en Méditerranée. En quatre ans, en France, 363 enfants sont morts sous les coups de leurs parents : un tous les cinq jours. La Méditerranée n'est pas le seul cimetière d'enfants.

Qu'est-ce que cela veut dire, en France, être un enfant ? Quelle place faisons-nous à notre jeunesse ? Le reportage diffusé dimanche a mis le doigt sur les dysfonctionnements graves de certains de nos centres d'accueil gérés par certains départements, mettant en lumière des carences liées à l'encadrement, à la sécurité physique et affective de l'enfant, au financement de l'aide sociale à l'enfance.

Monsieur le secrétaire d'État, je salue votre investissement et le plan de lutte contre la violence que vous proposez. Que peut et que doit faire l'État pour que la France devienne la patrie des droits de l'enfant ? Il nous a fallu trop d'années pour nous saisir de l'urgence des femmes victimes de violences conjugales ; n'en perdons pas autant pour les enfants ! Le 26 janvier 2020, nous fêterons les trente ans de la signature par la France de la Convention internationale des droits de l'enfant. Passons du texte international le plus ratifié au monde au texte international le plus appliqué au monde ! Dans cette assemblée, nous en sommes tous, individuellement, responsables. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM ainsi que sur quelques bancs des groupes SOC et UDI-Agir. – Exclamations sur les bancs du groupe FI.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

M. Adrien Taquet, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.* Madame Mörch, les questions que vous soulevez sont celles qui ont présidé à la création du secrétariat d'État à la protection de l'enfance, pour la première fois dans l'histoire de notre pays. Ce sont elles qui nous poussent à nous battre – moi comme les autres membres de ce gouvernement et de ce parlement – pour les droits de nos enfants.

Il n'est pas admissible que des institutions censées protéger nos enfants soient à l'origine de violences. C'est pourquoi la stratégie de prévention et de protection de l'enfance, que j'ai présentée le 14 octobre dernier, prévoit d'investir massivement dans la pédopsychiatrie, de définir des normes d'encadrement ou encore de travailler sur l'accompagnement des familles d'accueil. C'est pourquoi également j'ai demandé aux préfets de se rapprocher des présidents de conseil départemental pour me dresser, sous trois mois, un état des lieux des procédures d'alerte sur les incidents intervenant dans les établissements sous leur responsabilité, conformément à la loi, mais aussi pour déterminer quels plans de contrôle ont été élaborés par chacun des départements. Sur la base de ces remontées, s'il le faut, le Gouvernement établira son propre plan national de contrôle des établissements qui sembleront le nécessiter.

Mais les violences sur enfants, vous le savez, ne sont pas uniquement à déplorer dans les institutions : 80 % des violences subies par nos enfants, qu'elles soient d'ordre sexuel, physique ou psychologique, ont lieu dans le cadre familial. C'est tout l'objet du plan de lutte contre les violences faites aux enfants, que nous avons présenté avec l'ensemble du Gouvernement le 20 novembre dernier et dont les premières mesures commencent à être mises en œuvre. Je pense notamment au recrutement de nouveaux écoutants au 119, grâce à l'augmentation de budget que nous avons effectuée, au vote à venir la semaine prochaine, dans cet hémicycle, de dispositions qui viendront durcir les peines sanctionnant la pédocriminalité, ou au déploiement des unités d'accueil médico-judiciaires pédiatriques. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Mörch](#)

Circonscription : Haute-Garonne (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2609

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 janvier 2020](#)